

PROCURATION

Le (La) soussigné(e) :

(Pour les sociétés)

Dénomination (raison) sociale:

Forme juridique:

Société de droit (nationalité)

Siège social:

Nombre d'actions dématérialisées * / nominatives *:

Valablement représentée par un*-deux* administrateur(s)*-gérant(s)*

Mr/Mrs (nom, prénom, domicile):

.....

.....

pour donner la présente procuration, avec faculté de substitution, en vertu
de l'article de ses statuts.

(*biffer la mention inutile)

(Pour les personnes physiques)

Nom:

Prénoms:

Domicile:

Nombre d'actions dématérialisées * / nominatives *:

(*biffer la mention inutile)

Constitue comme mandataire particulier, avec faculté de substitution:

Mr/Mme (nom, prénom, domicile)

.....

.....

.....

A qui il/elle donne pouvoir de, pour lui/elle et en son nom, participer à **L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE** des actionnaires de la société anonyme **ION BEAM APPLICATIONS SA**, ayant son siège à (1348) Ottignies-Louvain-la-Neuve (Louvain-la-Neuve), Chemin du Cyclotron 3, numéro d'entreprise TVA BE 0428.750.985, RPM Nivelles, qui se tiendra le mercredi **11 MAI 2011 à 10H00**, à l'Hôtel Mercure, Boulevard de Lauzelle 61, B - 1348 Louvain-la-Neuve, tél : 010 45 07 51, avec l'ordre du jour suivant comprenant l'indication des sujets à traiter et les propositions de décisions :

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire relatifs à l'exercice 2010

Le bénéfice de l'exercice 2010 s'élève à EUR 15 208 955. La perte reportée de l'exercice précédent est de EUR 7 029 784. Il en résulte que le bénéfice total à affecter est de EUR 8 179 171.

Proposition d'affecter ce bénéfice: à la réserve légale à concurrence de EUR 760 448; à la réserve disponible à raison de EUR 0; au paiement d'un dividende brut de EUR 0,15 par action et de transférer le solde au bénéfice reporté.

Proposition de décision : approbation des comptes annuels en ce compris l'affectation du résultat.

2. Présentation des comptes consolidés, du rapport consolidé de gestion et du rapport consolidé du commissaire pour l'exercice social relatifs à l'exercice 2010

3. Décharge à donner aux membres du Conseil d'Administration

Proposition de décision: accorder la décharge à l'ensemble des administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2010.

4. Décharge à donner au Commissaire

Proposition de décision: accorder la décharge au Commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice 2010.

5. Nomination d'administrateurs

Proposition de décisions:

Sur proposition du Comité de Nomination institué au sein du Conseil, approuver:

a. Le renouvellement du mandat de la SPRL Windi représentée par son gérant Monsieur Yves Windelincx en qualité d'administrateur indépendant et la fixation de l'échéance de ce mandat à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

b. La nomination de la S.C.S. Consultance Marcel Miller représentée par son gérant, Monsieur Marcel Miller, en qualité d'administrateur indépendant et la fixation de l'échéance de ce mandat à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

c. Le renouvellement du mandat de Innoste SA, représenté par son administrateur-délégué Monsieur Jean Stéphenne, en qualité d'autre administrateur et la fixation de l'échéance de ce mandat à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Sur proposition des administrateurs-délégués, approuver:

d. Le renouvellement du mandat de Monsieur Pierre Mottet en qualité d'administrateur interne et la fixation de l'échéance de ce mandat à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

e. Le renouvellement du mandat de Bayrime SA, représentée par son administrateur délégué, Monsieur Eric de Lamotte, en qualité d'administrateur interne et la fixation de l'échéance de ce mandat à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

6. Divers

Ce point ne recouvre que des informations à communiquer aux actionnaires et ne donnera lieu à aucune décision.

Le mandataire peut notamment :

Assister à toute autre assemblée ayant le même ordre du jour au cas où la première assemblée ne pourrait valablement délibérer;

Prendre part à toutes délibérations et voter, amender ou rejeter, au nom du soussigné toutes décisions se rapportant à l'ordre du jour;

Aux effets ci-dessus, substituer, passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, listes de présence et, en général, faire le nécessaire.

Le mandataire a pour instruction de voter :

Point 1

OUI *

NON *

ABSTENTION *

| | | | |
|-----------|--------|-------|--------------|
| Point 3 | OUAI * | NON * | ABSTENTION * |
| Point 4 | OUAI * | NON * | ABSTENTION * |
| Point 5.a | OUAI * | NON * | ABSTENTION * |
| Point 5.b | OUAI * | NON * | ABSTENTION * |
| Point 5.c | OUAI * | NON * | ABSTENTION * |
| Point 5.d | OUAI * | NON * | ABSTENTION * |
| Point 5.e | OUAI * | NON * | ABSTENTION * |

(biffer les mentions inutiles)

A défaut d'instructions, le mandataire votera pour les propositions de décision sur chacun de ces points.

Fait à _____, le _____

Le Mandant,
Bon pour pouvoir,

Nom: _____
Signature: _____